



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 DECEMBRE 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
26	29	23

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David Mandine, Emilie LAFOND, Michel AYME, Régis POSTIAUX, Alix DIOP, Manuel MORENO

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Danielle CARELLO, Bruno SBLANDANO, Sylvestre PIGNOLY

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD, Patrick URAS, Audrey SERAFINI

Délibération N° 121/23

OBJET : REVERSEMENT D'UN EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE – EXERCICE 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Informe l'assemblée que chaque année, l'Abbaye de Silvacane dégage un excédent en section de fonctionnement et que cet excédent est reversé vers le budget communal, aux fins de valoriser les interventions des services intégrés au budget principal au profit de l'abbaye (services techniques, services administratifs notamment). Il est proposé au Conseil Municipal de reverser la somme de 150 000 € vers le budget communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2221 et suivants,
Considérant que le budget annexe de l'Abbaye de Silvacane est un service public administratif et que 150 000 € ont été inscrits au chapitre 011 – article 6522, que l'exercice 2023 sera excédentaire,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 Décembre 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le reversement de 150 000 € de l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane vers le budget communal.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses du budget annexe 2023 de l'Abbaye de Silvacane – Compte 6522 et en recettes au budget principal 2023 de la commune – Compte 7551.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :

Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 29/10/2023
Et de la publication sur le site internet le... 29/10/2023
ou notification le